

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Mercredi 23 Septembre 2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 24 SEP. 2026

Bessier
Levraut

ID : 031-213100662-20260923-DELI2026088-DE

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 23 septembre 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 17 septembre 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance..

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Françoise OLIVE - Monsieur Julien COLOMBIES - Madame Christel RIVIERE - Monsieur Pierre ESTRYPEAU - Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Jean-Charles CONTE adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Fabrice MANSUY, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Christine BONNET, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Élodie PEREZ, Madame Alicia RIEU, Monsieur Jean-Marc BOUREZ – Madame Emilie PEZET – Monsieur LELAN Thierry - Madame Marie CHABRIER - Monsieur Manuel DEFORES, , conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Benoît MUNOZ à Madame Emilie PEZET

Madame Filiz KWIATKOWSKI à Madame Marie CHABRIER

Madame Emmanuelle FOURCADE à Madame Christel RIVIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric ANGLES

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 24
- Nombre de conseillers représentés : 3

2026-088 – INTERCOMMUNALITÉ : Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Val'Aïgo

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 27	Abstentions : 6	Exprimés : 27	Pour : 21	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER - Manuel DEFORES - Benoît MUNOZ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2131-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val'Aïgo ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Aïgo relative à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est institué entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant au sein de la CLECT ;
Considérant qu'il appartient dès lors au Conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Val'Aïgo ;
Considérant qu'il est proposé de procéder à cette désignation au scrutin public à main levée, conformément à la décision préalable du Conseil municipal ;
Après appel à candidatures,

Monsieur Cédric MAUREL se porte candidat pour représenter la commune de BESSIERES au sein de la CLECT de la Communauté de communes Val'Aïgo.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DESIGNE** Monsieur **MAUREL Cédric**, le Maire, en qualité de représentant de la commune de BESSIERES au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Val'Aïgo.
- **PRECISE** que le représentant ainsi désigné exercera son mandat conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux règles de fonctionnement de la CLECT. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et à la Communauté de communes Val'Aïgo.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Cédric MAUREL

